

EPRD : la nouvelle tarification "à la ressource "

(programme actualisé au regard des décrets et arrêtés parus fin décembre 2016)

Objectifs

- Appréhender le contexte et les enjeux de l'EPRD, la tarification à la ressource.
- S'approprier les points clés de la réforme de la tarification (loi ASV et loi de Finance de la SS de 2016 à 2017) et les impacts sur les financements, mise en œuvre du nouveau décret budgétaire (décembre 2016) : la contractualisation pluriannuelle.
- Comprendre la logique d'élaboration d'un EPRD.

Programme

■ Passer d'une logique budgétaire tarifée à une logique de tarification à la ressource par le CPOM : la base de l'EPRD : lien entre les "objectifs et moyens)

- Impact de la loi ASV du 28/12/2015 :
 - Passage en CPOM pour les EHPAD en remplacement progressif des Conventions tripartites
 - Impact de la loi de financement de la sécurité sociale 2016 (et 2017) pour les ESMS du champ du handicap relevant d'un financement ARS : Passage progressif en CPOM à compter de 2017
- Impact sur les CPOM en vigueur, ou les CPOM de 2eme génération
 - CPOM et Appel à projet
 - CPOM et réduction de la dotation globale de financement en cas de sous activité
- Avantages et inconvénients de cette contractualisation
 - Les CPOM volontaires
 - Les CPOM imposés

■ Présentation de l'EPRD

- Une inversion de la logique financière ou la tarification à la ressource
- L'intégration de la logique " financière " dans le financement
- Section de fonctionnement : le Compte de résultat prévisionnel (CRP)
 - Aménagement de la présentation des groupes fonctionnels
 - L'absence de reprise de résultats dans le cadre
- La capacité d'autofinancement (la CAF) ou l'insuffisance d'autofinancement (IAF)
- Une section d'investissement rénovée et articulée avec la notion de fonds de roulement (FR, FRI et FRE) : le tableau de financement prévisionnel
- Le fonds de roulement : la nouvelle logique de recherche d'équilibre de l'EPRD
- Articulation de l'ensemble : l'EPRD synthétique

■ Les documents annexés à l'EPRD

- Le plan pluri annuel d'investissement réactualisé
- L'EPRD pluriannuel ou le PGFPP (Plan Global de Financement Pluri Annuel) : intégrer les outils de construction d'une PGFP
- Bilan financier, batteries de ratios (liens avec les indicateurs de l'ANAP)

■ Impact sur le calendrier budgétaire

- Passer d'une négociation règlementaire annuelle à une négociation contractualisée volontaire, voire "imposée"
- Au dialogue de gestion (ou de performance) instauré par les CPOM
- A l'absence de négociation par l'EPRD, par opposition expresse des tarifs
- Nouveau dispositif : nouvelle organisation en matière budgétaire et financière. Retombées sur les délibérations des instances statutairement compétentes.
- L'évolution du compte administratif, vers un EPRD

Date(s) :

1er septembre 2017

Lieu :

Poitiers

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif :

259,00 € adhérent

380,00 € non adhérent

Public :

Directeurs, responsables financiers, comptables, trésoriers.

Méthodes pédagogiques :

Présentation par vidéo projection du PPT support d'animation.

Etude de cas travaillée au fil de la séance sur un modèle d'EPRD simplifié.

Intervenant :

■ **Luc MAUDUIT**,
Consultant en gestion associative. Membre du Réseau UNIOPSS / Uriopss